286

LETTRES
D'ASSOCIATION MUTUELLE

ACCORDE'ES PAR MESSIEURS du Seminaire des Miſſions Etrangeres de Paris à Meſſieurs du Chapitre de Saint Martin de Tours.

LES SUPERIEUR ET DIRECTEURS DU SEMINAIRE DES MISSIONS ETRANGERES établi à Paris par Lettres patentes du Roy du mois de Juillet mil ſix cens ſoixante-trois, enregiſtrées au Parlement le ſeptiéme Septembre audit an, & confirmées par le S. Siege le onziéme Aouſt mil ſix cens ſoixante-quatre.

A Meſſieurs les vénérables Doyen, Treſorier, Chanoines & Chapitre de la noble & inſigne Egliſe S. Martin de Tours au S. Siége Apoſtolique ſujette ſans moyen.

LEs Lettres qu'il vous a plû nous accorder d'Aſſociation perpetuelle à tous les ſaints Sacrifices, Prieres & bonnes œuvres qui ſe font tous les jours dans

Lo. 1

vôtre Egliſe, nous ayant été renduës de vôtre part par Meſſieurs les Abbez Bernin & de Galliczon, Chanoines Prébendez, Treſorier & Chantre de vôtre même Egliſe, dont le merite nous eſt connu, Nous y avons trouvé des marques ſi ſenſibles & ſi éclatantes de la bonté & de la conſideration que vous avez pour nôtre Seminaire & pour nos Miſſions; De l'eſtime & du reſpect que vous conſervez pour la memoire de feu Illuſtriſſime & Reverendiſſime Seigneur Meſſire François Pallu Evêque d'Heliopolis, Vicaire Apoſtolique du Royaume du Tonquin, puis de Fokien Province de la Chine, & Adminiſtrateur général des Miſſions de ce vaſte Empire, Chanoine Prébendé de vôtre Egliſe avant ſon élévation à l'Epiſcopat; Et de Meſſire Etienne Pallu ſon neveu, & ſon ſucceſſeur dans ſa Prébende, l'un des Directeurs de nôtre Seminaire; Et ſur tout de la pieté & du zele qui vous ont porté à vouloir bien concourir avec nous par vos ſecours ſpirituels à la propagation de la Foy Catholique, Apoſtolique & Romaine dans les Pays infideles, où nous avons & aurons des Miſſionnaires ſous

la conduite de quelques Evêques François ou Titulaires, ou Vicaires Apoſtoliques, que nous ne pouvons aſſez vous témoigner nôtre reconnoiſſance pour une ſi grande grace, ny aſſez benir Dieu de l'ardente charité qu'il a répanduë dans les perſonnes qui compoſent vôtre illuſtre Compagnie, & du puiſſant foûtien qu'il donne à nôtre œuvre par l'union que nous avons, quoyque tres indignes, avec vous. Nous avons lû ces Lettres avec plaiſir, non ſeulement dans les Aſſemblées ſecrettes de nôtre Corps, mais auſſi dans les Conférences publiques de nôtre Communauté, & nous avons accepté avec joye l'obligation de dire tous les jours en commun l'Antienne, le Verſet & l'Oraiſon que vous nous avez envoyées de vôtre tres-ſaint Patron le grand S. Martin, que nous honorerons à l'avenir comme l'un de nos plus grands protecteurs & interceſſeurs auprés de Dieu; en conſéquence de quoy nous avons commencé ſans delay à réciter cette Antienne à nos prieres du ſoir, & nous continüons tous les jours & continuërons à perpetuité la même pratique; Et pour la faire paſſer de nôtre

Seminaire dans tous les lieux de nos Missions, nous y envoyons dés cette année des copies imprimées de vos Lettres, signées de nous, avec des Lettres particuliéres pour Nosseigneurs les Evêques François, Vicaires Apostoliques ou Titulaires, & aux Superieurs de nos Seminaires, pour leur donner avis de l'engagement que nous avons contracté pour eux & pour nous, afin qu'ils ayent à faire tenir la main à l'accomplissement de ce devoir dans les Royaumes, où ils exercent leur autorité.

Et parce que vous avez bien voulu, MESSSIEURS, nous demander une Association mutuelle & perpétuelle aux saints Sacrifices, Prieres & bonnes œuvres qui se font & feront tous les jours dans chacun de nos Seminaires établis ou à établir, en particulier dans l'Eglise Cathédrale de Quebec, & en general dans toutes les Egliſes que nos Missionnaires forment ou formeront, desservent ou desserviront, & par tous les Prelats, Ouvriers Evangeliques, Communautez & Assemblées, & généralement toutes sortes de personnes particulieres, qui contribuënt ou contribuëront à l'œuvre de nos Missions, qui

nous ſont ou ſeront unis, ſur qui vôtre Aſſociation s'étend; Et qu'en vertu de celle que vous ſouhaitez de nous, vous nous recommandez en JESUS-CHRIST d'une maniere ſpeciale toutes les Dignitez, Prevôts, Chanoines, Bénéficiers, Membres & Officiers de vôtre Egliſe, tous ſes Chanoines honoraires, particulierement NOS SAINTS PERES LES PAPES, qui ſont vos Evêques & premiers Chanoines depuis l'union particuliere faite par le Pape Urbain Second de l'Evêché de S. Martin à l'Evêché de Rome, & au S. Siege, que remplit aujourd'huy nôtre Saint Pere le Pape INNOCENT Onziéme; NOS ROIS Tres-Chrêtiens, qui ſont vos Abbez & premiers Chanoines Laïques, depuis que vôtre Abbaye a été unie par le Roy Hugues Câpet à la Couronne de France, que porte à preſent nôtre auguſte & invincible Monarque LOUIS LE GRAND; Et entre vos autres Chanoines honoraires, les Seigneurs Archevêques de Sens & de Bourges, l'Evêque & Prince de Liége, les Evêques de Poitiers & d'Angers, les Seigneurs Ducs de Bourgogne & d'Anjou, à preſent leurs Alteſſes

Royales Noſſeigneurs Loüis & Philippe Fils de France, Enfans de Monſeigneur le Dauphin, les Ducs de Vendôme & de Nevers, les Comtes de Dunois en France & de Douglas en Ecoſſe, les Barons de Preüilly en Touraine Défenſeurs de vôtre Egliſe, les Seigneurs de Parthenay en Poitou, de Pons..... & autres leurs Succeſſeurs: TOUTES les Perſonnes qui ont quelque rang dans vôtre Clergé à cauſe de vos Confraternitez avec les Egliſes de Jeruſalem en Paleſtine, de Tours, d'Auxerre & de ſaint Hilaire de Poitiers dans ce Royaume de France, de Mayence, d'Utrect, & de Saint Martin de Liége en Allemagne & aux Pays-Bas; de Compoſtelle, & d'Orenze en Galice au Royaume d'Eſpagne, & pluſieurs autres Egliſes, ou Abbayes & Chefs d'Ordres : Tous Doyens, Chantres, Prevôts, Cheveciers, Chanoines & Chapitres, Curez, Vicaires perpetuels, Chapelains, Aumôniers, &c. Comme auſſi les Abbez, Prieurs, Religieux, Monaſtéres, Abbeſſes, Prieures, Religieuſes, Communautez Régulieres ou Séculieres, Hôpitaux avec leurs Adminiſtrateurs, & les Per-

ſonnes qui y ſervent ou y ſont ſervies, les Confreres de la Confrairie de Saint Martin érigée dans vôtre Egliſe : ET GENERALEMENT toutes perſonnes de tout ſéxe & condition, Eccleſiaſtiques & Laïques, Seculieres & Regulieres, qui deſſervent ou fréquentent, deſſerviront ou fréquenteront vôtre Egliſe, toutes les Egliſes Collegiales & Paroiſſiales, ou celles des Abbayes & des Prieurez, Chapelles, Oratoires & Hôpitaux de vôtre Dioceſe & Juriſdiction ſpirituelle en Touraine, Berry, Bourgogne & haut & bas Limoſin.

NOUS pour imiter l'étenduë de vôtre zele, & pour répondre autant qu'il eſt en nous à l'honneur que vous nous faites, aprés avoir délibéré entre Nous de la maniere accoûtumée en pareilles occaſions, AVONS ACCORDE' ET ACCORDONS par ces Preſentes, l'Aſſociation perpétuelle que vous deſirez avoir tant pour Vous, & pour toutes les Dignitez, Prevôts, Chanoines, Bénéficiers, Membres & Officiers de vôtre Egliſe, que pour tous les Papes, Archevêques, Evêques, Egliſes, Chanoines & Chapi-

tres, Abbez, Prieurs, Religieux, Curez, Vicaires perpetuels, Chapelains, Aumôniers, Abbeſſes, Prieures, Religieuſes, Communautez Seculieres & Regulieres, Hôpitaux, &c. Rois, Princes, Seigneurs, Confréres de la Confairie de Saint Martin, & pour toutes ſortes de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ont ou qui auront (en quelque maniere que ce ſoit & ſelon qu'il eſt exprimé dans vos Lettres) union avec vôtre Egliſe, les Chapitres de Saint Venant & de Saint Pierre Puellier dans la ville de Tours, ceux de Saint Yriez en Limoſin, de Leré en Berry, de Chablis en Bourgogne, & de Mouſtier Rouſel dans la Marche de Limoſin, à preſent transferé à Aubuſſon, avec les Abbayes de Cormery en Touraine, & des Religieuſes de Beaumont, & le Prieuré Conventuel de Saint Coſme prés la ville de Tours, & les autres Membres & dépendances de vôtre-dite Egliſe, aux ſaints Sacrifices, Prieres, & autres bonnes œuvres qui ſe font & ſe feront dans nôtre Seminaire de Paris, & dans nos Seminaires & établiſſemens preſens & à venir de la Nouvelle

France, de la Perſe, des Indes Orientales, & autres lieux, où nous avons ou aurons des Evêques François Vicaires Apoſtoliques ou Titulaires, & des Ouvriers Evangeliques, & par toutes les perſonnes, Communautez, & Aſſemblées que vous avez aſſociées.

VOULANT dés à preſent pour toûjours nous joindre à eux, afin de conjurer la Divine Majeſté qu'elle daigne répandre ſur vous, & ſur tous ceux que vous nous recommandez, toutes ſortes de bénédictions temporelles & ſpirituelles en JESUS-CHRIST, & qu'aprés nous avoir benis nous-mêmes, & nôtre œuvre par la liaiſon que nous avons & aurons à perpétuité avec vous, en ſe ſervant utilement de nos Miſſionnaires pour annoncer l'Evangile par toute la terre, elle nous réüniſſe tous enſemble, avec grand nombre d'Infidéles convertis, dans la même felicité éternelle, que nous tâchons de procurer aux ames les plus abandonnées dans les lieux les plus reculez de l'Univers, où l'idolatrie regne encore, & où nous eſperons qu'elle ceſſera de regner.

FAIT à Paris le vingt-neuf Avril de l'année mil ſix cens quatre-vingt-neuf.

J. C. DE BRISACIER, Superieur.

DE BRISACIER.

THIBERGE.

SEVIN.

CHARMOT.

Et plus bas le grand Sceau du Seminaire ſur lequel eſt gravée l'image du Sauveur, qui montre à ſes côtez une moiſſon abondante, & autour, on lit ces mots: SIG. SEMINARII PRO CONVERSIONE GENTIUM.

LETTRES D'ASSOCIATION

ACCORDE'ES PAR MESSIEURS du Chapitre de S. Martin de Tours, à Meſſieurs de la Communauté & du Seminaire de S. Sulpice de Paris en l'année 1653. à la requête de Meſſire Jean Jaques Ollier, Abbé de Pibrac, leur premier Superieur.

Extraites des Regiſtres dudit Chapitre.

LES TRESORIER, CHANOINES ET CHAPITRE, le Doyenné vacant, * de l'inſigne Egliſe Monſieur Saint Martin de Tours au Saint Siege Apoſtolique ſujette ſans moyen, Au Reverend Meſſire JEAN JAQUES OLLIER Abbé de Pibrac, Superieur de la Communauté Eccleſiaſtique & du Seminaire établi au Fauxbourg de Saint Germain des Prez de la ville de Paris, SALUT. NOUS avons meurement conſideré ce que vous nous avez remontré étant à Tours au mois de Novembre dernier,

* *par la mort d'Alphonſe Louïs de Richelieu Cardinal, Archevêque de Lyon.*

que vous aviez desiré que la Communauté & Compagnie, que Dieu vous a inspiré d'établir, fût sous la protection du bienheureux Saint Martin nôtre Patron, & que depuis que vous aviez formé cette resolution, vous en aviez reçû tant d'assistance que vous ne doutez point qu'elle ne prospere, & que vôtre dessein ne reüssisse, si nous voulons joindre nos vœux aux vôtres, & vous associer aux Prieres, saints Sacrifices & aux bonnes œuvres qui se font en nôtre Eglise journellement.

NOUS desirans de nôtre part contribuer à un si bon œuvre, & faire ce que nous pourrons pour l'honneur & la gloire de Dieu & reputation de nôtre bienheureux Patron, avons octroyé nôtre demande, & associé à toutes les Prieres, saints Sacrifices & bonnes œuvres qui se font & se feront en nôtre Eglise, non seulement vous, Sieur OLLIER, mais vos successeurs Superieurs de ladite Communauté, & les Prêtres & Ecclesiastiques du Seminaire des Clercs dudit Faubourg Saint Germain des Prez de ladite ville de Paris. Souhaitans que vos Prieres & les nôtres jointes ensemble nous puissent impe-

(La suite a été transportée par le relieur entre pages 22 & 23, plus loin)

ACTE

PAR LEQUEL MESSEIGNEURS les Evêques de Quebec & Messieurs les Superieur & Directeurs de leur Seminaire acceptent l'Association qui leur a été accordée par Messieurs du Chapitre de saint Martin de Tours.

NOus François ancien et premier Evesque de Quebec, et Jean Evesque dudit Quebec, Avons accepté & acceptons avec beaucoup de plaisir & de réconnoissance conjointement avec les Superieur & Officiers du Seminaire des Missions étrangeres établi à Quebec, la Lettre d'Association, qu'il a plû à Messieurs du Chapitre de la noble & insigne Eglise de S. Martin

de Tours d'envoyer à nos Meſſieurs du Seminaire des Miſſions étrangeres de Paris, auquel celuy de Quebec eſt incorporé ; & ſommes dans la réſolution d'accomplir pour toûjours les clauſes & conditions, qui y ſont contenuës. FAIT à Quebec l'an de Grace mil ſix cens quatre-vingt-neuf, l'onziéme jour du mois de Novembre, conſacré à la memoire du grand ſaint Martin.

FRANÇOIS premier & ancien Evêque de Quebec.
JEAN Evêque de Quebec.
LOÜIS ANGO Superieur du Seminaire de Quebec.
H. DE BERNIERES.
CHARLES GLANDELET.

AUTRE ACTE

PAR LEQUEL ILS RATIFIENT tout ce que Meſſieurs du Seminaire des Miſſions étrangeres de Paris on fait en acceptant la méme aſſociation, & en donnant des Lettres d'aſſociation mutuelle, à Meſſieurs du Chapitre de ſaint Martin de Tours.

NOus FRANÇOIS ANCIEN ET PREMIER EVESQUE DE QUEBEC, ET JEAN EVESQUE DUDIT QUEBEC, Ayant eû communication tant de la lettre d'Aſſociation accordée par Meſſieurs du Chapitre de ſaint Martin de Tours, à nos Meſſieurs du Seminaire des Miſſions étrangeres de Paris, en date du douziéme Février mil ſix cens quatre-vingt-neuf, que de l'Acte d'acceptation cy-deſſus qui en a été faite par les Meſſieurs dudit Seminaire, en date du vingt-un

d'Avril enſuivant mil ſix cens quatre-vingt-neuf, pour eux & pour nous, leſquels nous l'ont envoyé pour y joindre nôtre ratification, & celle du Superieur & Officiers ou Directeurs du Seminaire de Quebec, comme faiſant membre de celuy des Miſſions étrangeres de Paris, auquel il eſt uni & incorporé.

Nous avons lû l'un & l'autre papier, avec une grande ſatisfaction, auſſi bien que les Eccleſiaſtiques du Seminaire de Quebec, à qui nous les avons pareillement communiquez, & tous enſemble, nous nous ſommes ſaintement réjoüis de l'honneur que les Meſſieurs de la noble & inſigne Egliſe de S. Martin de Tours nous font, de nous aſſocier à leur illuſtre Corps, pour nous rendre participans des fruits de leurs ſaints Sacrifices, Priéres & bonnes œuvres : C'eſt avec bien de la joye que nous avons les uns & les autres accepté & ratifié, comme par ce preſent écrit nous acceptons & ratifions tout ce que nos Meſſieurs dudit Seminaire des Miſſions étrangeres de Paris ont fait à cét égard, tant pour eux que pour nous, grand & petit Seminaire, ainſi qu'il eſt exprimé dans l'Acte d'acceptation cy-deſſus ; les clauſes & conditions duquel

nous remplirons avec plaisir. Pour cét effet nous avons commencé de réciter en commun en nos Priéres du soir l'Antienne, le Verset & l'Oraison de saint Martin, qui nous ont été envoyés cette année par nos Messieurs du Seminaire de Paris, en la même façon qu'il les ont receuës de Messieurs du Chapitre de Tours, laquelle pratique nous continuërons à perpetuité, à l'honneur du grand saint Martin, que nous voulons honorer à l'avenir, comme l'un de nos plus grand protecteurs & intercesseurs auprés de Dieu. Nous consentons de plus avec plaisir à l'association mutuelle, que Messieurs du Chapitre de Tours veulent bien avoir aux saints Sacrifices, Priéres & bonnes œuvres, qui se feront par nous en toutes les manieres qui sont mentionnées dans l'Acte de l'acceptation susdite. FAIT à Quebec, l'an de grace mil six cens quatre-vingt-neuf, l'onziéme jour du mois de Novembre, consacré à la memoire & celebrité du grand S. Martin. Signés FRANÇOIS premier & ancien Evêque de Quebec. JEAN Evêque de Quebec. LOÜIS ANGO Superieur du Seminaire de Quebec. H. DE BERNIERES, & CHARLES GLANDELET.

LETTRES

DE CHANOINE HONORAIRE de S. Martin de Tours, accordées par Messieurs du Chapitre de cette Eglise.

A MESSEIGNEVRS LES EVESQVES de Quebec en Canada.

DECANUS, THESAURARIUS, CANONICI ET CAPITULUM Insignis Ecclesiæ sancti Martini Turonensis ad Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis, Illustrissimis ac Reverendissimis in Christo Patribus Dominis D. Francisco de La-Val primo Kebechensium in regione Canadensi ceu novâ Franciâ apud Americanos Episcopo, ejusque successori dignissimo Joanni Baptistæ de la Croix de saint Vallier hodierno Kebechensium ceu Canadensium Episcopo PLURIMAM IN DOMINO SALUTEM. Ex acceptis, quas Venerandus Abbas Flaboniſmontensis D. J. C. de Brisacier Seminarii ad propagandam apud gentes Christi fidem Parisiis instituti Præfectus ad D. Gatianum de Galliczon Ecclesiæ nostræ Canonicum ac Præcento-

rem, ut nobis traderentur, misit, Litteris Kebechi anno Domini millesimo sexcentesimo octogesimo nono die undecima Novembris Beato Martino sacrâ datis, quibus quidquid nomine vestro ab eodem Præfecto necnon ejusdem Seminarii Moderatoribus pro ineunda peculiari, quæ inter nos est, Apicemque & Clerum Gregemque vestrum, societate precum, sacrificiorum aliorumque bonorum operum piè admodum gestum est probastis ex animo, eam esse vestram in Deum Beatumque Pontificem Martinum, cujus summum fidei ardorem in gentibus ad Christum convertendis feliciter æmulamini, pietatem esse cognovimus, in nosque studium, vos ut in primis decere videatur arctiori nobiscum & Ecclesiâ nostrâ vinculo conjungi, novoque, qui a majoribus nostris non rarò tum Ecclesiæ tum Sæculi Principibus Beati hujus Francorum Patroni, ejusque, quod apud nos est, sepulchri cultoribus præcipuis concedebatur, honore decorari. Quapropter more majorum nostrorum vos vestrósque in Episcopali sede Kebechensi, eâque & aliis, si quando, vel etiam ad Archiepiscopale, Primatiale aut Patriarchale jus & nomen in regione Canadensi ceu n â Franciâ erigendis successores Episcopos in perpe-

tuum ſtalli jure in Choro noſtro donavimus, & honorarios noſtræ ſancti Martini Turonenſis Eccleſiæ Canonicos Fratreſque creavimus & Litteris hiſce noſtris creamus, in eâque iiſdem honoribus & privilegiis, quibus Archiepiſcopi, Epiſcopi, Reges, Principes, Marchiones, Comites & Barones noſtræ hujus Eccleſiæ Canonici gaudent ac fruuntur, gaudere ac frui volumus, parati vos hoc nomine, cum huc primum veneritis; ſic & ſucceſſores veſtros, cum ad nos primum acceſſerint, dato prius, quòd à D. D. Archiepiſcopis & Epiſcopis ejuſdem Eccleſiæ noſtræ Canonicis præſtari conſuevit, jurejurando, honorificè, ac eo, qui ſolet, apparatu excipere. Atque ut hæ Litteræ noſtræ firmiorem apud omnes authoritatem habeant noſtro majori ſigillo Secretariique noſtri ſubſcriptione muniendas ſanximus. Datum Martinopoli Turonum in Capitulo noſtro extra ordinem & ex conſtituta formula quam numeroſiſſimè congregato die decima tertia menſis Auguſti anno Domini milleſimo ſexcenteſimo nonageſimo primo.

13 Aout 1691.

Per Capitulum.

BASSIER.

Séellées en cire verte ſur lacs de ſoye rouge, du grand & petit Séau du Chapitre, dont le premier repreſente ſaint Martin aſſis avec ſes ornemens Pontificaux, & l'autre ſon Chef mitré, poſé en buſte.

(Signe position du relieur : ce feuillet doit aller à sa place, plus haut)

trer de Dieu, par l'interceſſion de nôtre bienheureux Patron, la gloire eternelle, & que vôtre Communauté ſoit ſi bien établie pour le ſervice de Dieu & de la ſainte Egliſe, que rien ne la puiſſe troubler. Ce ſont les ſouhaits de nôtre Compagnie. En témoin de quoy nous avons fait ſigner ces preſentes par nôtre Secretaire, & à icelles appoſer nôtre Scel à Tours le vingtiéme Decembre mil ſix cens cinquante-trois.

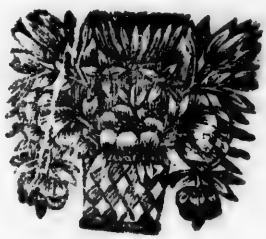

LETTRE

DE MESSIRE JEAN-BAPTISTE de la Croix de saint Vallier, Evéque de Quebec.

A MESSIEURS DU CHAPITRE de saint Martin de Tours.

Par laquelle il accepte le rang de Chanoine honoraire qu'ils ont donné dans leur Egliſe aux Evêques de Quebec, & dans laquelle il les en remercie.

12 Septembre 1691.

MESSIEURS,

Il faut que je vous avoüe, que j'ay été agreablement ſurpris en recevant la Lettre que m'a fait l'honneur de m'écrire Monſieur de Galliczon, & en liſant la Patente qu'il m'a envoyée de vôtre part. Connoiſſant comme je le fais qu'elle eſt

la dignité du Corps dans lequel vous voulez bien faire l'honneur d'admettre tous les Evêques de Quebec, je ne puis que je n'entre dans de grands ſentimens de reconnoiſſance de la place que vous voulez bien leur accorder. Je m'eſtimois déja tres-heureux d'étre entré avec tout le Clergé de Canada dans l'Aſſociation de Priéres, de Sacrifices, & autres bonnes œuvres avec un Chapitre auſſi ſaint & auſſi celebre, me perſuadant que ſi le grand ſaint Martin qui a été autrefois l'Apôtre de l'ancienne France, vouloit bien l'étre de la nouvelle, nous trouverions plus de facilité à la converſion d'une infinite de nations differentes de Sauvages, qui ne connoiſſent point encore Jeſus-Chriſt. Preſentement je n'ay plus lieu d'en douter, puiſqu'admettant l'Evêque de l'Egliſe naiſſante de Canada dans vôtre illuſtre Corps, vous établiſſez, & mettez l'un & l'autre dans le cœur de ſaint Martin : auſſi voulons-nous étre entierement dévoüez à ce grand Saint, & chercher par toutes ſortes de voyes à procurer ſa gloire, & publier par tout que vous étes les dignes enfans d'un tel Pere par la charité que vous avez & que vous faites paroiſtre pour un

Evéque qui honore parfaitement tout le Corps en general, & tous les particuliers qui le compoſent. Je ne manqueray pas d'aller moy-méme vous remercier de l'honneur que vous me faites, avant mon départ pour Quebec, & vous faire connoiſtre avec quel profond reſpect je ſuis

MESSIEURS,

De Paris, ce 12. Septembre 1691.

Vôtre tres-humble & tres-obéïſſant ſerviteur & Confrere,

JEAN Evêque de Quebec.

A TOURS, De l'Imprimerie de PHILBERT MASSON, Imprimeur ordinaire du Corps de Ville, & du College.

M. DC. XCI.

LETTRE DU MEME PRELAT,

A Monſieur de Galliczon, Chantre & Chanoine de ſaint Martin de Tours.

MONSIEUR,

J'ay reçû la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec la Patente que vous m'avez envoyée de la part de Meſſieurs de vôtre Chapitre, qui m'ont été renduës par Monſieur l'Abbé. De Briſacier. Vous n'aurez pas de peine à vous perſuader que je n'ay pas été moins ſurpris qu'édifié des marques d'honneur qu'un Chapitre auſſi celebre que celuy de ſaint Martin de Tours a voulu faire aux Evêques de Quebec : il a été aiſé de reconnoître qu'étant les véritables enfans d'un auſſi grand Saint, vous aymez mieux donner des marques de vôtre eſtime & de vôtre affection aux perſonnes qui ſe conſacrent aux miniſteres les plus difficiles, & les plus abandonnez qu'à ceux qui ont les plus éclatans & les plus recherchez. J'admire ſur tout vôtre charité, d'avoir bien voulu penſer à moy ; je crois devoir vous aſſûrer que rien n'égale les ſentimens de reconnoiſſance que j'en ay : j'eſpere avoir l'honneur d'en remercier en perſonne Meſſieurs du Chapitre, & vous en particulier Monſieur. Je vous demande en grace de vouloir bien leur preſenter la Lettre que je me donne l'honneur de leur écrire, & d'être bien perſuadé du reſpect avec lequel je ſuis

MONSIEUR,

De Paris, ce 12. Septembre 1691.

Vôtre tres-humble & tres-obéïſſant
ſerviteur & Confrere,
JEAN Evêque de Quebec.